

27 12 2007

ARSON CAS VECU

Réflexion des rayons du soleil sur un miroir
Effet de loupe ? Cela existe.

Parties en cause.

- Propriétaire occupant ;
- Bâtiment =
 - villa à 2 étages
 - 1 rez-de-chaussée
 - 1 étage où se trouve la salle de bains

Les faits et circonstances.

- La propriétaire est seule dans le bâtiment.
- A un moment donné, elle sent une **odeur de « brûlé »**.
- Elle cherche au rez, ne voit rien et se rend à l'étage.
- A l'étage :
 - Cela sent plus fort mais elle ne remarque rien et s'inquiète ;
 - Alors, **par hasard, elle voit ceci** = photos 3 et photo 4.

Conclusions

- Ce n'est pas un effet de loupe, bien que cela relève +/- du même type de sinistre (circonstance).
- Avec un autre environnement, un produit inflammable, **un incendie « suspect »** aurait pu se déclarer.
- On en parle, mais ici c'est du vécu.
- Comme expert, si on le sait ou est censé le savoir, **ce petit cas confirme.**

Annexes :
Schéma
6 photos

Charles Duyckaerts, ing.
CED – Risk Care
24/12/2007